

LES VAUTOURS

Le succès de l'opération Grands Causses

Au milieu des années 60, quelques passionnés ont imaginé que le vautour fauve, disparu des gorges du Tarn et de la Jonte depuis une vingtaine d'années, pourrait retrouver sa place dans les Grands Causses. En 2009, 240 couples de ce grand rapace peuplent le ciel de la région

Les derniers vautours fauves des Causses et des gorges avaient disparu dans les années 1940, du fait de l'action conjuguée de trois facteurs : le poison, le tir et la disparition de leur source principale de nourriture, les carcasses d'animaux domestiques, dont l'abandon devenait interdit. Dans les années 1960, quelques ornithologues ont l'idée de réintroduire l'espèce.

Dix ans plus tard, celle-ci devient réalité. Entre 1970 et 1985, 76 vautours fauves sont hébergés dans des volières construites au-dessus des gorges de la Jonte. Quinze années d'attente, d'élevage, de gestation, pour avoir des vautours "mûrs" pour la liberté : des adultes en couple, seuls susceptibles de se fixer sur le site. Les premiers lâchers en liberté ont lieu en décembre 1981 et en mai 1982 ; le premier vautour libre dénommé Bouldras (« vautour » en occitan) naît dans les gorges.

>Des effectifs en hausse

Au prix d'efforts menés sur plusieurs années et d'une surveillance de tous les jours de la part de la LPO et du Parc national, d'autres oiseaux seront lâchés permettant le retour à la vie sauvage de nouveaux oiseaux, la constitution et l'installation dans les falaises de la Jonte puis du Tarn, de nouveaux couples, amenant à leur tour d'autres jeunes à l'envol : progressivement, une véritable population est ainsi reconstituée et les lâchers, devenus inutiles, sont arrêtés. Aujourd'hui, la colonie, qui augmente régulièrement, commence à se rapprocher des effectifs qu'elle avait avant sa disparition selon la littérature du siècle dernier. En 2009, la LPO et le Parc national des Cévennes recensent 240 couples de vautours fauves.

Profitant de la présence des vautours fauves, une autre espèce de vautour est revenue naturellement fréquenter, puis nicher dans la région : le vautour percnoptère. Cette espèce migratrice compte maintenant 2 couples présents chaque année dans les gorges. Une excellente nouvelle, puisque cette espèce est particulièrement menacée et que ses effectifs sont extrêmement réduits en France

Enfin, la famille des charognards (grand corbeau, milans noir et royal, vautours) a été complétée par la réintroduction du vautour moine à partir de 1992. Cette opération qui s'achève actuellement a pour résultat une colonie d'environ 70 individus et au moins 20 couples reproducteurs.

Pour toutes ces raisons, l'action menée depuis maintenant bientôt quarante ans dans cette partie du Massif central est considérée en France et à l'étranger comme exemplaire. Elle a permis à d'autres régions - les Baronnies, les gorges du Verdon, la Sicile - de se lancer à leur tour dans la reconstitution de leurs populations de vautours également disparues.

(encadré)

Des oiseaux menacés d'extinction

Toutes les espèces de vautours au monde sont spécialisées dans la consommation d'animaux morts. Ces oiseaux sont capables sans dommage pour eux-mêmes de digérer des cadavres en état de décomposition avancée ou des animaux morts de maladie. Ils sont considérés comme des culs de sac épidémiologiques : leurs sucs digestifs font disparaître les vecteurs de ces maladies en les consommant.

Mais du fait de leur régime, ils restent extrêmement sensibles aux pollutions diverses et peuvent être contaminés par des poisons (comme la strychnine qui a été une des causes de leur disparition en Europe) ou des molécules utilisées pour le traitement des troupeaux domestiques. Certaines espèces sont aujourd'hui classées parmi les espèces les plus menacées du règne animal. C'est le cas d'une des trois espèces présentes dans notre région : le vautour moine.

(encadré)

Avis d'expert

PHOTO BERTRAND ELIOTOUT

Bertrand Eliotout

Responsable LPO Grands Causses

En quoi l'opération vautours menée dans les Causses est-elle remarquable ?

La réimplantation des vautours est une réussite totale d'un point de vue écologique et socio-économique. Les Causses de Lozère, du Gard et de l'Aveyron accueillent aujourd'hui la deuxième population française de vautour fauve après celle des Pyrénées, et l'unique population de vautour moine. Seuls 20 couples de cette dernière espèce se reproduisent en France, tous dans les Causses ! Au niveau européen, notre région abrite la seconde population de vautour moine en termes d'effectifs, loin derrière l'Espagne et au même niveau que la Grèce.

La gestion de ces oiseaux a permis de mobiliser des acteurs qui ont eu l'occasion de collaborer : écologistes, parc national, éleveurs et chasseurs. Les vautours ont été un élément favorable dès le départ et cela a permis d'envisager des actions de conservation sur d'autres espèces à forte valeur patrimoniale, comme les rapaces rupestres ou les oiseaux des Causses. Avec la réintroduction probable et prochaine du gypaète, qui se nourrit de squelettes, ce sont les quatre espèces de vautours européens qui évolueront dans les Causses.

De l'importance d'un nourrissage adapté

Les vautours se sont progressivement orientés vers un régime alimentaire nécrophage. Une « spécialisation » qui a parfois ses limites...

Les vautours se nourrissent essentiellement de cadavres d'animaux domestiques. Aussi sont-ils très dépendants de l'activité pastorale, mêmes s'ils peuvent tirer parti de la faune sauvage, à la faveur par exemple de mortalités hivernales ou d'avalanches en zone de montagne.

Il en est de même depuis longtemps en Europe, et c'était également le cas avant la disparition

de ces espèces de notre région. En France, dans les Pyrénées, le Massif central, les Alpes comme la Corse, le rôle de l'élevage est déterminant pour la survie de ces grands oiseaux.

Avec le retour des vautours et pour conforter leurs populations, un arrêté ministériel permet depuis 1998 la création de charniers, et de placettes d'alimentation co-gérées avec les éleveurs volontaires. Les vautours effectuent ainsi un équarrissage gratuit, rapide et efficace.

>Encourager le nourrissage par placettes

Des travaux [scientifiques](#) ont mis en évidence la dépendance du fonctionnement de leurs populations à la disponibilité en nourriture. Les vautours vivent en couples et n'élèvent qu'un jeune par an, faisant parfois une deuxième ponte si la première a échoué. En période de disette, une sélection naturelle s'opère et impacte la dynamique des populations.

Il est donc important que les ressources accessibles et provenant de l'activité humaine - l'élevage, mais aussi la chasse - soient imprévisibles dans l'espace et le temps et donc moins concentrées sur des sites particuliers. Aussi, les placettes alimentées irrégulièrement par les éleveurs sont aujourd'hui jugées préférables aux charniers.

Si historiquement le recours à des charniers a été nécessaire pour fixer les populations et répondre au contexte réglementaire, la mise en place de placettes alimentées est privilégiée pour restaurer un contexte de compétition au sein de ces populations de vautours, plus proche de celui dans lequel elles avaient évolué préalablement.

>Quelques entorses à la nécrophagie

Dans certaines conditions très particulières, les vautours peuvent consommer un animal encore vivant, lorsqu'il est très affaibli, blessé, dans l'incapacité de bouger, victime de fulguration ou d'une pathologie entraînant une mort rapide. Ils sont également susceptibles d'aggraver des situations déjà complexes, par exemple lors de mises bas : dans le cas d'une naissance d'un veau mort-né et/ou avec retournement de matrice, les vautours peuvent s'en prendre au cadavre, voire au placenta, et éventuellement accélérer la mort de la vache par hémorragie...

Conséquence des réglementations européennes de 2003 et 2005 en réponse à la crise de « la vache folle », la réduction brutale du nombre de charniers et l'absence de disponibilité en nourriture ont provoqué une situation critique en Espagne. De nombreux vautours sont morts tandis que certains survivants sont partis à la recherche de nouvelles carcasses. La pression des vautours sur le versant français des Pyrénées s'en est trouvée accrue et a donné lieu à des plaintes pour attaques sur cheptel domestique vivant.

Afin de mieux comprendre la situation et de répondre à l'inquiétude manifestée par le monde de l'élevage, les services de l'Etat français ont mis en place dans cette région un réseau de suivi de la situation. Toutes les plaintes signalées font l'objet d'une expertise réalisée par les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ou du Parc national des Pyrénées, avec autopsie par un membre des groupements techniques vétérinaires départementaux.

>Une vigilance accrue dans le Parc national

Plusieurs cas douteux d'attaques supposées de vautours sur des animaux encore vivants sont survenus dernièrement aux alentours des Causses. Le Parc national des Cévennes s'est rapproché des éleveurs pour tenter de savoir ce qui s'était passé. Malgré des interventions rapides - la rapidité d'information et d'expertise en cas de curée douteuse ou d'attaque

suspectée est essentielle pour permettre de conclure -, la participation active des éleveurs que nous tenons à remercier, et les expertises menées par un vétérinaire, le diagnostic n'a pas toujours pu aboutir. Si dans la majorité des cas, il a été possible d'affirmer que les vautours étaient intervenus après la mort des animaux, quelques cas peuvent laisser penser que les vautours s'en sont effectivement pris à des animaux encore vivants.

C'est la raison pour laquelle le Parc a exprimé son souhait d'extension à notre région du réseau d'expertise mis en place dans le sud-ouest et d'instaurer une collaboration plus étroite sur cette question entre le monde de l'élevage, la LPO, l'ONCFS, et les services vétérinaires.

(Encadré)

Le saviez-vous ?

- Les vautours sont capables de se déplacer sur plusieurs centaines de kilomètres au cours d'une même journée. Ils volent à la manière des planeurs ou des deltaplanes
- Consommant très peu d'énergie, il leur faut peu de nourriture et ils peuvent jeûner plusieurs jours
- Rien n'échappe à l'œil d'un vautour. C'est à la vue et non à l'odorat qu'il repère un cadavre.
- Les vautours peuvent intervenir moins d'une demi-heure après la mort d'un animal. Dans le cas de morts rapides - entérotoxémie, morsure de vipère, foudre, attaque de chien -, le cadavre de l'animal peut être repéré et consommé par les vautours dans les minutes qui suivent.
- Lors d'une curée, on observe en moyenne 30 à 50 vautours, parfois une centaine, voire plus de 200 !

Un allié du pastoralisme

Vautours et éleveurs entretiennent des relations à bénéfice réciproque depuis de nombreuses années.

La proportion et le risque d'attaques sur animaux vivants est infime par rapport à l'ensemble des carcasses recyclées naturellement par les vautours. Sur les Causses, dans nombre de fermes isolées, notamment durant l'hiver, les équarrisseurs peinent à se déplacer pour récupérer le cadavre d'une brebis. En plein été, les délais de récupération sont très souvent supérieurs aux 24 heures légales d'enlèvement. Un éleveur doit parfois patienter quatre à cinq jours avant d'être débarrassé d'une carcasse. Les vautours interviennent quant à eux, en quelques heures à peine, voire moins. Ils jouent donc un rôle unique et indispensable, largement reconnu et plébiscité par les éleveurs.

Sur un tout autre plan, la présence des colonies de vautours avec ses trois espèces (fauve, moine et percnoptère), constitue un attrait touristique exceptionnel et supplémentaire pour l'ensemble du site des gorges du Tarn et de la Jonte. « L'opération vautours » est considérée comme une des opérations de restauration du patrimoine naturel les plus remarquables de ces dernières années et jouit d'une renommée internationale dans ce domaine. Par le flux de visiteurs qu'elle occasionne et l'activité économique qu'elle génère, elle constitue un atout de premier plan pour toute la région concernée.

L'économie réalisée pour la société est loin d'être négligeable. Les milliers de cadavres consommés par les vautours sont autant d'économies réalisées par l'Etat dans le cadre de son action de service public de l'équarrissage. Ce sujet devient d'autant plus d'actualité qu'une libéralisation progressive de ce marché est en cours. En effet, depuis 2009, une part des coûts liés au traitement des carcasses incombe aux éleveurs. On connaît en effet le coût du traitement à la tonne qui est facturé par les équarrisseurs en zone de montagne, qui pourrait encore augmenter avec la hausse actuelle du prix des carburants.

(encadré)

La contribution volontaire obligatoire (CVO) équarrissage

Cette CVO est une cotisation obligatoire prélevée pour la première fois en 2009 et destinée à financer l'équarrissage des animaux trouvés morts dans les élevages. Sur le territoire du Parc national, treize exploitations ont déjà mis en place, avec l'accord de la Direction des services vétérinaires de Lozère, des placettes d'alimentation des vautours. Elles leur permettent de ne plus faire appel aux services d'une société d'équarrissage, sauf en cas de mortalité importante sur les troupeaux pour les tests de dépistage obligatoires (treiblante). Ce système simple et économique doit être pérennisé : pour cela une réduction de la CVO pour les éleveurs disposant d'une placette agréée doit être décidée. Dans l'intervalle, le Parc s'est engagé à compenser partiellement le coût de la CVO de l'année 2009 pour les éleveurs disposant d'une placette d'alimentation des vautours.

Qui sont-ils ?

Les Causses et les gorges abritent les vautours fauve, moine et percnoptère. Portraits de ces rapaces nécrophages./

Le vautour fauve

Ce rapace ne connaît pas de frontières, il est capable d'effectuer plusieurs centaines de kilomètres pour se nourrir. Il vit en colonies pouvant comprendre plusieurs dizaines d'individus. Il niche principalement dans les falaises. Il se nourrit de chairs molles (muscles et viscères)

Envergure : 2,60 m à 2,80 m

Poids : 9 à 11 kg

Répartition française : il niche dans les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Aveyron, la Lozère, la Drôme, les Alpes de Haute-Provence et le Var.

Le vautour moine

Ce vautour est le seul à construire son nid au sommet d'un arbre. Pour se nourrir il affectionne particulièrement les parties coriaces des carcasses (peau, tendrons, cartilages).

Envergure : 2,60 m à 2,80 m

Poids : 7 à 9 kg

Répartition française : il niche en Aveyron et en Lozère

Le vautour percnoptère

Seul vautour migrateur, il passe l'hiver en Afrique saharienne avant de rejoindre nos contrées de mi-février, pour les plus précoces, à septembre. Les couples nichent sur des falaises, éloignés les uns des autres. Il se nourrit de menus déchets.

Envergure : 1,60 m à 1,80 m

Poids : 2 à 3 kg

Répartition française : il niche dans les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, la Haute-

Garonne, l'Ariège, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Aveyron, la Lozère, le Gard, l'Hérault, l'Ardèche, les Bouches-du-Rhône, la Drôme et le Vaucluse.

Se documenter

Les sites internet de la LPO Mission rapaces dédiés aux vautours des Grands Causses : <http://vautours.lpo.fr/> et au vautour percnoptère : <http://percnoptere.lpo.fr>

Le bulletin d'information *Vautour info*, n°14 et 15, sur www.lpo.fr/rapaces/

Le Vautour fauve - Bertrand Eliotout – Ed. Delachaux et Nisetlé - Guides pratiques - 2007

Vautours en Baronnies - Rozen Morvan, Thierry.Vezon – Ed. Hesse – 2008.

Le retour de Bouldras - Michel Terrasse - cassette VHS disponible dans les maisons du Parc et à La Maison des vautours.

LPO Grands Causses-Mission Rapaces, Le Bourg 12720 Peyreleau - 05 65 62 61 40

Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 Florac - 04 66 49 53 01 - info@cevennes-parcnational.fr - www.cevennes-parcnational.fr / rubrique La Faune

La Maison des Vautours , Le Truel, 48150 St-Pierre-des-Tripiers - 05 65 62 69 69